



Le conseil d'école (École francophone d'Airdrie)

Pourquoi un conseil d'école?

Fonctions des conseils d'école :

- mettre l'accent sur ce qu'il y a de meilleur pour tous les élèves de l'école;
- tenir compte des intérêts de toutes les parties prenantes scolaires (élèves, enseignants, parents et membres de la communauté);
- mettre au point, maintenir et refléter la culture de l'école;
- représenter la voix des parents au sein de la communauté scolaire.

Chaque école doit avoir un conseil d'école. Les conseils d'école sont imposés par l'article 22 de la *School Act*.

Notre culture: vision et mission... C'est quoi?

Se connaître, se comprendre, se respecter https://docs.google.com/document/d/1qw8tR_IRstwxzMvhnWtQnCl6hwyq8-fSnJ4807Yw7dU/edit

Quelles sont les particularités propres à mon école ?

Notre école en est une francophone. Cela signifie que nous avons un mandat supplémentaire : en plus d'être un établissement scolaire où un enseignement de qualité y est offert, nous sommes un milieu où la langue française est promue et enseignée. Toutes les personnes francophones, francophiles et anglophones y sont les bienvenues. Ainsi, donc, étant un milieu francophone minoritaire nous avons le mandat d'amener notre communauté à accéder à une zone francophone unique dans notre milieu de vie. Par conséquent, la plupart des communications écrites seront envoyées en français aux parents. Il est entendu, cependant, que nos élèves recevront un enseignement de qualité en anglais auprès d'enseignants bilingues. En tant que parents anglophones, vous pouvez utiliser vos contacts francophones pour vous aider à faire traduire certaines informations ou alors, communiquer avec l'école et il nous fera un plaisir de vous aider. Notre but est d'agir à titre de modèles auprès des élèves et d'utiliser le français la majeure partie du temps.

Par conséquent, tout le personnel devra s'exprimer en français devant les élèves afin de modéliser cette habitude d'utiliser la langue française à l'école. Par contre, les parents anglophones y seront toujours les bienvenus. Le personnel se fera un devoir de les informer et de communiquer oralement avec eux, en anglais, lors de discussions individualisées ou lors d'enjeux importants concernant leur(s) enfant(s).

L'Unesco

En 2012, grâce à son excellent esprit d'équipe, dynamisme et nombreuses actions, l'École Francophone d'Airdrie est devenue une école associée de l'UNESCO. Les écoles du réSEAU ont l'obligation de vivre souvent des activités liées aux priorités de l'UNESCO et du système des Nations Unies, telles que la paix, la pauvreté, la faim, la pollution, le changement climatique, l'identité culturelle, l'égalité entre les filles et les garçons ou les femmes et les hommes, le travail des enfants, l'éducation, etc.

Les différentes célébrations des Journées internationales donnent également l'occasion aux élèves d'être sensibilisés aux différences, de comprendre et de débattre des sujets délicats comme les inégalités sociales à travers le monde en commençant par connaître les besoins dans leur ville, province et pays comparés à d'autres réalités internationales.

Ainsi, la communauté de notre école s'implique et agit pour défendre les droits et libertés de la personne au quotidien, les élèves prennent parole pour dénoncer la discrimination et les adultes se sensibilisent au sujet des droits des enfants. Tout cela dans le but de cultiver la paix dans notre milieu et dans le monde.

Les règles à suivre pour le conseil d'école

***Protéger la vie privée (ne pas donner de nom et parler de cas personnel) On invite les participants à partager des commentaires objectifs et non pas, des opinions. Les discussions seront en français, mais affichées et écrites en anglais dans une présentation "Google slide".

1. Une personne doit avoir obtenu le droit de parole du président avant de prendre la parole pour présenter une motion.
2. Une fois que la personne a la parole, elle doit faire une proposition ou une motion officielle en commençant par l'énoncé « Je propose... ».
3. Une autre personne doit appuyer la motion en disant « J'appuie la motion ». Elle signifie ainsi qu'elle est d'accord en principe avec la proposition et que celle-ci doit être débattue.
4. Une fois une motion présentée et appuyée, le président énonce clairement la motion afin que tous comprennent bien ce qui est proposé. À partir de ce moment et jusqu'à ce que la motion fasse l'objet du vote, toutes les discussions portent sur la motion.
5. Après avoir énoncé la motion, le président demande si l'assemblée est prête pour la motion ou prête à voter sur la proposition.

Les règles à suivre pour le conseil d'école

6. Si personne n'est intéressé à débattre de la question, le président se prononce sur la motion ou passe au vote en demandant qui est pour et qui est contre. Le vote peut se faire à main levée, en se levant ou par bulletin.

7. Si les membres du groupe désirent débattre de la motion, le président ouvre les débats. Chaque participant peut intervenir deux fois. Une fois les débats clos, le président procède au vote. (La majorité requise pour adopter la motion doit être précisée dans les procédures opérationnelles du conseil d'école, p. ex. 51 %. En cas d'égalité, la motion est rejetée.)

8. Le président donnera un temps de parole limité et un gardien du temps sera nommé de surveiller la durée des temps de parole de chacun. Le but:

Le président doit commencer la réunion à temps, encourager les participants à émettre des opinions sur tous les sujets, faire un résumé de chaque point de discussion dans le but de clore le point ou de passer à d'autres points, et de lever l'assemblée à l'heure prévue. Les points requérant de longues discussions ou de longues recherches sont confiés à un comité.

La composition *membres à élire

*Président(e): Préparer l'ordre du jour, présider et communiquer avec la direction

*Vice-président: Présider en l'absence du président(e) et aider le/la président(e)

*Secrétaire: Rédiger le procès-verbal, conserver les traces des discussions

Directrice: Favoriser la collaboration entre l'école et la communauté scolaire

Parents: Adopter une philosophie, s'informer, comprendre et partager ses opinions (sans jugement)

Enseignants: Promouvoir, appuyer les décisions de l'école et du conseil scolaire et consulter les enseignants (Isabelle Rioux et Réda El Aste)

Élèves: Promouvoir le point de vue des élèves sur différentes questions et les consulter (À venir...)

16 octobre 2018

20 novembre 19h00

18 décembre

15 janvier 2019

19 février

19 mars

16 avril

21 mai

18 juin

ORDRE DU JOUR

Présences:

Geneviève Denault, Daniel Pallares, Alex Charron, Carolyn Lacelle-Drouin, Natalie Ross, Eric Doucet, Mélina Auclair, Isabelle Rioux, Réda ElAste, Valérie Beauregard et Céline Tassé

Début de la rencontre 18h45

19 h – 19 h 05 1. OUVERTURE

- Approbation de l'ordre du jour

19 h 05 – 19 h 30

5 pages de Céline Tassé

1. [Révision des statuts et règlements](#)

19 h 30 - 19 h 40

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

https://docs.google.com/document/d/1dSoSqOI_DwyenI31j4aOMe0oDuCJONTJd5toF4x36mA/edit

Carolyn

Eric

19h40 à 19h50

• Suivi de la réunion précédente : Appareils numériques, cigarettes, sécurité aux des rues Ravenswood Dr et Ravenslea, Gala
https://docs.google.com/document/d/1xk_9KnG5XTwHs6lfu5Or7guTeSw_QgerW7ug2ibZmjI/edit

Melina

Daniel

Cigarette - Update de Céline

Sécurité - Demande fait à la ville d'Airdrie

Gala - Vision d'avoir les élèves impliqués dans la production du gala

19 h 50 – 20 h 10 3. RAPPORTS DES REPRÉSENTANTS D'AUTRES ORGANISMES (SPEF) : Casino et Halloween, Fundscrip
Elisa - Casino volunteer positions all filled

Natalie - Priorité du Conseil Scolaire est d'avoir une école dans le sud de Calgary, suivi par une deuxième école à Airdrie
-Nouveau contact avec le Franco Sud (Bégin)
-2% augmentation dans Franco Sud (3405 élèves) 6.9% augmentation à L'EFA
-Loi du Cannabis - Tentative de rencontre avec la GRC

20 h 10 – 20 h 30 5. RAPPORT DU DIRECTEUR D'ÉCOLE OU DU PERSONNEL : Profil de sortie de l'élève

20 h 30 – 20 h 35 6. AFFAIRES EN SUSPENS POUR DÉCISION ET SUIVI : Analyse des [résultats aux sondages](#) et [3 priorités ciblées](#) (À lire! Pour discussion à la prochaine rencontre!)

20 h 35 - 20 h 40 AFFAIRES NOUVELLES (Varia)

20 h à 40 DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION ET LEVÉE DE LA SÉANCE 8h15 annoncée par Alex et approuvée par Carolyn

Conseil d'école
École francophone d'Airdrie

Date :20 novembre 2018 Heure : 19h Endroit : ÉFA local 131

ORDRE DU JOUR

19h

1. OUVERTURE

Présences:

Approbation de l'ordre du jour

19 h 15 - 19 h 25

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

<https://docs.google.com/document/d/1dc-VHtY-EqnJrm6qRukdyXEbyULI6bAm8Gnv2uwPHEU/edit>

19 h 25 - 19 h 35

3. SUIVI DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Sécurité des rues Ravenswood Dr et Ravenslea, Notre contact est Carrie au 403-948-8892.

19 h 35 – 19 h 55

4. RAPPORTS DES REPRÉSENTANTS D'AUTRES ORGANISMES

(SPEF) Casino et Halloween, Fundscrip

(Conseil Scolaire) Natalie Ross

Date :20 novembre 2018 Heure : 19h Endroit : ÉFA local 131

19 h 55 – 20 h 15

5. RAPPORT DU DIRECTEUR D'ÉCOLE OU DU PERSONNEL

Communication avec les parents: lettre mensuelle

20 h 15 – 20 h 20

6. AFFAIRES EN SUSPENS POUR DÉCISION ET SUIVI

Analyse des [résultats aux sondages](#) et [3 priorités ciblées](#) tout cela est rapporté dans [le plan triennal](#)

20 h 20 - 20 h 25

8. AFFAIRES NOUVELLES (Varia)

20 h 25

9. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION ET LEVÉE DE LA SÉANCE

18 décembre à 19h00

Soirée du 18 décembre 2018

Conseil d'école – École francophone d'Airdrie Date : 18 décembre 2018 Heure : 19h04 Endroit : 131

ORDRE DU JOUR Approuvé par Yanick secondé par Caroline

Présences:

Geneviève Denault, Alexandre Charron, Mélina Auclair, Isabelle Rioux, Réda ElAste, Sylvain Pagé Caroline Scott, Yanick Harrison et Céline Tassé

Début de la rencontre 19h

19h à 19h15 1. OUVERTURE

- Approbation de l'ordre du jour

19h15 à 19h25

2. APPROBATION DU [PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE](#) Approuvé par Alexandre et secondé par Yanick

Soirée du 18 décembre 2018

19h25 à 19h35

3. RAPPORTS DES REPRÉSENTANTS D'AUTRES ORGANISMES (SPEF) et Conseil scolaire (Natalie Ross) :

19h35 à 19h55

4. RAPPORT DE LA DIRECTRICE D'ÉCOLE OU DU PERSONNEL : Nouvelles de décembre et présentation du [plan triennal en équipe](#) [Tableau de travail](#) [Consultation pour les calendriers scolaires 2019-2020](#) (modèle 1 approuvé à l'unanimité)

19h55 à 20h15

5. AFFAIRES EN SUSPENS POUR DÉCISION ET SUIVI : Vidéo de la lettre mensuelle (janvier)

Soirée du 18 décembre 2018

20h15 à 20h20

6. AFFAIRES NOUVELLES (Varia)

20h20 à 25

7. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION ET LEVÉE DE LA SÉANCE à 20h27 approuvé à l'unanimité
15 janvier 2019 19h au local 131